

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), Bureau de la Formation pour l'Emploi
Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT), Service Politique de la Ville

Règlement de l'appel à projets 2026

« Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle »



Publication sur paris.fr : 4 décembre 2025

Réunion d'information : Jeudi 18 décembre 2025 à 15h30 à Paris 10ème (inscription préalable sur [Réunion d'information AAP PLVP 2026](#))

Date limite de dépôt des candidatures sur Paris Asso : 3 février 2026 à 23h59

Dossier de candidature en version word à demander par mail à PLVP@paris.fr

Table des matières

| | |
|--|----|
| Contexte de l'appel à projets | 3 |
| 1. Types de projets éligibles | 4 |
| 2. Les publics visés..... | 4 |
| 4. Projets inéligibles..... | 5 |
| 5. Structures éligibles..... | 5 |
| 6. Soutien de la collectivité parisienne..... | 6 |
| 7. Calendrier prévisionnel de l'appel à projets..... | 7 |
| 8. Modalités de réponse à l'appel à projets | 7 |
| 9. Sélection des projets..... | 7 |
| 10. Conventionnement et modalités de versement de la subvention | 8 |
| 11. Suivi, évaluation et référencement des actions | 8 |
| 12. Communication avec la Ville de Paris..... | 9 |
| Annexe : Guide de dépôt d'une demande de subvention PLVP | 10 |

Contexte de l'appel à projets

L'insuffisante maîtrise de la langue française et des savoirs de base constitue l'un des freins d'accès à l'emploi, à la formation et à l'évolution professionnelle les plus couramment identifiés, notamment chez les chercheurs d'emploi d'origine étrangère. Or, des difficultés en français combinées à d'autres problématiques (reconnaissance des expériences et diplômes étrangers, accès complexe à la formation et aux études, méconnaissance du service public de l'emploi et des codes du monde du travail en France, instabilité administrative et sociale, précarité, ...) entraînent durablement les parcours d'insertion et peuvent générer des effets de déclassement professionnel.

La Collectivité parisienne soutient l'apprentissage de la langue française des publics exilés, au travers notamment du plan de « Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugié.es » (2015), du Plan Parisien de l'insertion par l'Emploi (2016-2020 et 2021-2025) et de la Stratégie Parisienne d'Inclusion Numérique (2022-2026). Cet engagement a été réaffirmé plus récemment dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires et du Contrat de ville 2024-2030, dans lequel la linguistique fait l'objet d'un engagement à part entière (engagement 20 « favoriser l'acquisition et la maîtrise de la langue française ») au sein de la thématique n°5 : La solidarité et l'égalité dans mon quartier.

De plus, en application de la loi du 18 décembre 2023 fixant des objectifs d'atteinte du plein emploi par un accompagnement adapté des demandeurs d'emploi et un service renforcé d'aide au recrutement des entreprises, une feuille de route départementale plurianuelle fixant les orientations, les objets communs et les actions cibles guidera l'action du réseau parisien pour l'emploi sur la période 2025-2027. Paris s'inscrit dans cette démarche de concertation entre acteurs des services de l'emploi, de la formation et de l'insertion, pour mettre en avant les besoins spécifiques du territoire, notamment le développement de l'offre d'apprentissage du français à visée professionnelle pour favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi d'origine étrangère.

Depuis 2007, la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) et la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT) de la Ville de Paris soutiennent la mise en œuvre de formations linguistiques à visée professionnelle, en complément de l'offre de formation de droit commun. Depuis 2012, elles portent ensemble l'appel à projets annuel « Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle » (PLVP).

Avec un budget de 710 000€, l'appel à projets PLVP 2025 a permis de soutenir 37 actions menées par 30 structures, représentant près de 1300 places en formation en 2025-2026. Les actions de formation lauréates sont également souvent cofinancées par l'État et pour certaines, par des crédits du Fonds Social Européen (FSE+), via un appel à projets piloté par la Direction des Finances et des Achats (DFA) de la Ville de Paris, celle-ci étant organisme intermédiaire de gestion de crédits FSE+.

1. Types de projets éligibles

L'objet de l'appel à projets PLVP est de permettre la mise en place de formations alliant trois objectifs :

1. **L'amélioration de la maîtrise de la langue française et des savoirs de base**
2. **La découverte et la compréhension du monde du travail en France**
3. **Et un travail sur le projet professionnel**

Les candidats proposent une formation de français à visée professionnelle pré-qualifiante, qualifiante ou certifiante:

- **Soit « généraliste »**
- **Soit liée à un secteur professionnel spécifique** (par exemple : le secteur du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration, etc), c'est-à-dire visant une meilleure maîtrise de la langue française contextualisée à ce secteur et une meilleure connaissance de ce secteur.

Dans les deux cas, les projets présentés articuleront ces trois objectifs et il sera attendu des candidats qu'ils présentent dans le dossier de candidature PLVP les actions qu'ils envisagent de monter pour favoriser les débouchés en emploi ou en suite de parcours de formation pour les apprenants.

En effet, ces actions constituent une étape intermédiaire entre les ateliers sociolinguistiques (ASL) ou une autre première étape d'apprentissage de la langue et les dispositifs de formation qualifiants ou certifiants de droit commun, notamment ceux mis en place par la Ville de Paris, l'État, la Région Île-de-France, les OPCO.

Elles visent donc à favoriser concrètement l'accès ou le retour des participants: à un emploi durable, à une évolution professionnelle, à la création ou reprise d'une activité ou à des suites de parcours dans des dispositifs de formation et d'insertion de droit commun.

Les formations proposées doivent ainsi s'inscrire dans une logique de parcours et permettre :

- ✓ Une montée en compétence dans la maîtrise de la langue française et des savoirs de base, notamment une initiation aux outils et usages numériques
- ✓ Une meilleure compréhension du monde professionnel en France, des savoir-être attendus, des métiers, du marché de l'emploi, l'acquisition de notions de droit du travail (d'une manière générale pour les PLVP généralistes ou contextualisée à un secteur spécifique s'il s'agit d'un projet « PLVP secteur spécifique »)
- ✓ La connaissance et le contact avec les acteurs du service public et associatifs de l'emploi
- ✓ L'acquisition de techniques et outils pour la recherche d'emploi
- ✓ Un travail sur le projet professionnel et un accompagnement individuel vers une suite de parcours en emploi durable ou dans des dispositifs de formation et d'insertion de droit commun, notamment ceux mis en place par la Ville de Paris, la Région Île-de-France, l'État, les OPCO
- ✓ L'autonomie des apprenant.es et leur mieux-être global

2. Les publics visés

Les actions subventionnées s'adressent à des Parisien.ne.s¹ en recherche d'emploi ou en contrat de travail précaire, dont la faible maîtrise du français et des savoirs de base constitue un frein à l'insertion ou à l'évolution professionnelle.

Elles visent en priorité les habitants des quartiers populaires parisiens, les femmes et les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Les actions doivent impérativement s'adresser à 12 bénéficiaires parisiens minimum par an.

¹ Personnes de 16 ans minimum qui habitent ou sont hébergées à Paris, ou personnes ayant un lien avec Paris : logement, hébergement, accompagnement socioprofessionnel, emploi.

3. Calendrier des projets

Les actions se déroulent sur une période de 12 mois en 2026 et/ou en 2027 (par exemple : du 05/10/2026 au 02/07/2027). Le Conseil de Paris visé étant celui de Juillet 2026, **il est conseillé de ne pas prévoir un démarrage des actions avant l'été 2026.**

4. Projets inéligibles

Ne sont pas éligibles, les projets :

- Pour lesquels la demande de subvention à la Ville de Paris au titre du présent appel à projets est supérieure à 70% du coût total du projet, en fonctionnement comme en investissement (hors contributions volontaires en nature pour les demandes de subvention en fonctionnement)
- Se limitant au financement du fonctionnement courant de la structure
- Ne respectant pas les critères liés au public cible ou aux types d'actions pouvant être soutenus
- Qui viseraient moins de 12 parisien.ne.s
- Destinés aux salariés du secteur privé hors contrat de travail précaire
- Destinés aux salariés du champs de l'IAE si un financement de l'OPCO n'a pas été sollicité en premier lieu
- Destinés à accueillir un public exclusivement issu d'un pays spécifique, ou maîtrisant une langue maternelle spécifique, ou réservés au public ou salariés d'une structure en particulier : les formations doivent être ouvertes à tout.e parisien.ne correspondant au public ciblé par l'AAP (et aux prérequis de niveaux fixés par la structure de formation)
- Déjà présents dans l'offre conventionnée du Conseil Régional d'Île-de-France
- Sans lien avec Paris
- Faisant l'objet d'un cofinancement dans le cadre de l'appel à projets REFUG (DDCT) ou d'un autre appel à projets de formations porté par le Bureau de la Formation pour l'Emploi de la DAE²

5. Structures éligibles

Peuvent candidater :

- Les associations régies par la loi de 1901, fondations, établissements publics
- Les structures à statut commercial uniquement s'il s'agit d'une entreprise commerciale de l'ESS agréée solidaire d'utilité sociale (ESUS) (agrément acquis lors du dépôt de la candidature), ou d'une société coopérative (SCOP ou SCIC)

Cas des candidatures partenariales, sous forme de consortium :

Une action peut également être proposée par un groupement de structures telles que décrites ci-dessus. Dans ce cas, l'une des structures est désignée comme chef de file et effectue les démarches de demande de subvention pour le groupement. Un projet de **convention de partenariat** entre les membres du consortium doit alors être déposé avec le projet, en précisant notamment les rôles de chacun dans le projet, les engagements et contreparties, les modalités de suivi de l'action, la répartition du financement et les conditions de versement de la subvention. Cet accord devra couvrir la durée de réalisation du projet.

Si le projet est retenu par le jury, cette convention devra être signée par les membres du consortium et déposée sur Paris Asso fin avril 2026 au plus tard.

Le chef de file désigné sera l'interlocuteur unique de la Ville pendant le déroulé de l'appel à projet et si le projet présenté est lauréat, pendant sa mise en œuvre. La subvention sera versée au chef de file qui sera responsable du versement de leur quote-part aux autres membres du consortium.

² Appels à projets ParisCode, Paris Hospitalités, Paris Fertile, ParisFabrik, Paris Emplois À Domicile

6. Soutien de la collectivité parisienne

6.1 Soutien financier sous forme de subvention

Une subvention peut être attribuée en fonctionnement et/ou en investissement pour soutenir, par exemple:

En fonctionnement

- Rémunération des intervenants de formation
- Charges et frais divers de gestion nécessaires pour assurer les formations présentées au présent appel à projets et dont la liste détaillée (nature et finalité) sera présentée dans le dossier de candidature

La demande de subvention en fonctionnement **ne pourra dépasser 70 %** du coût total du projet hors contributions volontaires en nature.

En investissement

- Financement de biens durables tels que l'équipement de locaux, les matériels (ordinateurs, tableaux numériques...) dédiés spécifiquement à l'offre de formation, pour en accroître la capacité

La demande de subvention en investissement **ne pourra dépasser 70 %** du coût total du projet d'investissement (devis à fournir pour l'intégralité du budget et impérativement lors du dépôt du projet).

Les investissements réalisés avant le vote du Conseil de Paris visé ou dont la réalisation est prévue le dernier trimestre encadré par la convention seront exclus.

La présentation du budget prévisionnel du projet devra permettre d'identifier l'affectation des montants demandés en fonctionnement et en investissement, de manière distincte. **Les demandes en investissement devront obligatoirement être accompagnées par un ou plusieurs devis lors dépôt du projet sur Paris Asso.**

Les projets devront obligatoirement faire l'objet d'un ou plusieurs cofinancements, en fonctionnement comme en investissement, et l'état d'avancement de ces demandes de cofinancements sera à préciser dans le dossier de candidature.

6.2 Labellisation « Parcours Linguistique à Visée Professionnelle »

La labellisation « PLVP » est automatiquement attribuée aux actions faisant l'objet d'une subvention en fonctionnement et/ou en investissement dans le cadre de cet appel à projets. Elle permet notamment aux projets lauréats de bénéficier d'une visibilité sur Paris.fr, auprès des partenaires de la Ville et dans le catalogue de formations PLVP, et aux structures qui les portent d'être associées aux événements majeurs du programme, et d'être mises en lien avec les autres structures lauréates (dans une logique de parcours de formation). Cette labellisation est matérialisée par la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et la structure lauréate, et peut être utilisée pendant la durée de cette convention.

La Ville peut également proposer une labellisation « Parcours Linguistique à Visée Professionnelle » sans soutien financier.

Les candidats souhaitant obtenir la labellisation « PLVP », sans soutien financier, devront également déposer un dossier de candidature dans le cadre du présent appel à projets et préciser les conditions permettant d'assurer la gratuité (ou de la viser) des cursus de formation pour les apprenants. Leur demande sera étudiée sur la base des mêmes critères que les projets faisant l'objet d'une demande de subvention et soumis à l'arbitrage du comité de sélection de l'appel à projets. Les projets labellisés sans financement feront également l'objet d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'organisme porteur. Ces conventions et leur signature par la Ville de Paris devront être approuvés par le Conseil de Paris.

Dans ce cas, les conditions d'utilisation de cette labellisation sont les mêmes que pour les projets subventionnés et seront précisées dans la convention (bilan qualitatif et quantitatif « Sphinx » à fournir 6 mois après la fin de l'action, référencement sur les plateformes Réseau-alpha et Dora Inclusion en particulier).

7. Calendrier prévisionnel de l'appel à projets

Lancement de l'appel à projets : **4 décembre 2025** sur paris.fr

Réunion d'information : **18 décembre 2025 à 15h30** (lien d'inscription sur la page de garde du document)

Date limite de dépôt des candidatures complètes sur Paris Asso : 3 février 2026 à 23h59

Comité de sélection : **Avril 2026 (sous réserve)**

Conseil de Paris visé : **Juillet 2026 (sous réserve)**

8. Modalités de réponse à l'appel à projets

Les candidatures finales doivent être transmises par voie dématérialisée, sur le [site Internet de la Ville de Paris](#) (page « Paris Asso »), **jusqu'au 3 février 2026 à 23h59**. Les dossiers déposés au-delà ne seront pas examinés.

Une candidature est composée :

- **d'un formulaire de demande de subvention à remplir en ligne sur Paris Asso,**
- **de documents liés à la demande de subvention qui doivent être déposés en pièce jointe de la demande de subvention, dont le dossier de candidature PLVP 2026** (la version word de ce dossier est à demander par mail à PLVP@paris.fr), **un bilan intermédiaire sur papier libre pour les actions soutenues dans le cadre de PLVP en 2025, des devis en cas de demande de subvention d'investissement.** Leur liste complète est détaillée dans le [Guide de dépôt, en annexe du présent règlement. Celui-ci précise également les pièces qui concernent l'association à fournir au moment du dépôt de la candidature.](#)

Les éléments essentiels de l'action devront clairement apparaître dans le dossier de candidature : besoins identifiés, finalité de l'action, volumes horaires et contenus des modules de formation, mise en œuvre pédagogique, calendrier, profils et nombre de bénéficiaires parisiens visés, suites de parcours envisageables à l'issue de la formation, partenariats, budgets, cofinancements identifiés, etc.

9. Sélection des projets

Les projets ne respectant pas les conditions d'éligibilité mentionnées aux articles 1 à 6 ne participeront pas au processus de sélection.

Un comité de sélection se tiendra, afin de proposer des projets au vote du Conseil de Paris, en vue de l'attribution des subventions et « labellisations PLVP ». Il sera présidé par des élu.e.s de la Ville de Paris ou leurs représentants et composé de représentant.e.s de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), de la Direction de la Démocratie des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT), de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), ainsi que de personnalités qualifiées.

La qualité des projets proposés sera évaluée au regard des critères non hiérarchisés suivants :

- 1) **Cohérence et pertinence globale du projet**
- 2) **Ressources humaines, expertise et ingénierie pédagogique** (dont programme pédagogique détaillé et adapté)
- 3) **Ingénierie de parcours** (dont modalités de sourcing du public et modalités d'accompagnement individuel pour un travail sur le projet professionnel et la définition d'une suite de parcours vers une formation qualifiante ou certifiante, vers un emploi durable ou la création d'une activité)

- 4) **Partenariats et ancrage local**
- 5) **Cohérence et faisabilité économique du projet :** les co-financements du projet ainsi que leur état d'avancement devront apparaître clairement dans le dossier de candidature. Pour rappel, la subvention demandée à la Ville de Paris ne pourra dépasser **70%** du coût total du projet, en fonctionnement (hors contributions volontaires en nature) comme en investissement. Les formations **doivent viser la gratuité** pour les apprenants, une adhésion optionnelle à une association ou un reste à charge symbolique étant tolérés (à préciser dans le dossier de candidature le cas échéant).

Une attention particulière sera portée aux projets prévoyant une initiation aux outils et usages numériques, une immersion professionnelle, une préparation au passage d'une certification linguistique, prévoyant des liens avec d'autres offres complémentaires au sein de la structure ou en partenariat avec les ressources du territoire (garde d'enfants en particulier, accès aux droits, santé, ...), aux projets localisés dans les territoires comportant des quartiers populaires et à destination de ses habitantes et habitants, aux projets de formations organisées en cours du soir pour les personnes en emploi qui viseraient une qualification et/ou une évolution professionnelles. Idéalement, un équilibre global des niveaux de français visés (du A1.1 au B2) sera recherché à l'échelle de la future programmation 2026-2027.

10. Conventionnement et modalités de versement de la subvention

En cas de vote favorable du Conseil de Paris, une convention annuelle définissant les objectifs, les délais de réalisation de l'action, le montant de la subvention, les engagements de la structure, les conditions d'évaluation et éléments de bilans attendus sera signée entre la Ville de Paris et les lauréats.

Le montant de la subvention, attribuée pour une durée de 12 mois maximum, fera l'objet d'un versement unique dans les deux mois suivant le vote du Conseil de Paris.

La Ville de Paris se réserve le droit de conclure une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) de trois ans maximum avec certains porteurs de projets. Cette proposition ne sera possible qu'à la condition que la structure ait répondu « Oui » à la question « Votre action est-elle susceptible d'être reconduite une ou plusieurs années supplémentaires en cas de financement? » qui figure dans le dossier de candidature. Si une CPO est conclue, une nouvelle demande de subvention assortie de bilans annuels devra néanmoins être déposée chaque année dans le cadre de la campagne de subventions de la Ville de Paris. L'attribution d'une subvention pour l'année suivante fera l'objet d'un nouvel arbitrage, sera soumise au vote du Conseil de Paris et fera l'objet d'un avenant à la convention initiale.

11. Suivi, évaluation et référencement des actions

Les structures financées et retenues pour bénéficier de la labellisation « PLVP » dans le cadre de l'AAP PLVP 2026 participeront à toute réunion (comité de suivi, réunion de bilan...) organisée par leurs interlocuteurs de la DAE et la DDCT, les tiendront informés du déroulement des actions tout au long de l'année (démarrage, besoin de décaler l'action, difficultés de sourcing ou de partenariat, etc.) et accueilleront leurs représentants pour des observations des actions mises en œuvre, s'ils en font la demande.

Elles remettront un bilan d'activité à l'issue de l'action, en utilisant d'une part, la grille d'indicateurs d'évaluation à remplir en ligne via la plateforme SPHINX (un lien sera envoyé aux lauréats), et d'autre part, en cas de subvention de fonctionnement, un bilan financier, dans le cadre du contrôle de l'emploi des fonds versés par la collectivité parisienne, conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales. Il est proposé pour cela d'utiliser le formulaire Cerfa n°15059-02. En cas de subvention d'investissement, les factures seront à fournir pour justifier les dépenses.

Ces documents seront à déposer dans Paris Asso en format PDF, en pièce jointe de la demande PLVP 2026, dans les 6 mois suivant la fin de l'action.

Leurs actions seront référencées dans un catalogue « PLVP 2026-2027 » publié sur paris.fr et mis à disposition chez les principaux partenaires susceptibles de leur orienter du public.

Elles s'engageront également à référencer leur offre sur les plateformes et cartographies dédiées, en particulier **Réseau Alpha** : <http://www.reseau-alpha.org> (mise à jour régulière des fiches formations et des informations sur d'éventuelles places disponibles) et **Dora Inclusion**.

12. Communication avec la Ville de Paris

Dans le cadre de l'examen des dossiers, la Ville de Paris peut contacter les porteurs de projets pour compléter les informations fournies et demander des précisions sur la teneur du projet. Ces informations peuvent être transmises par écrit ou lors d'un rendez-vous organisé par la Ville de Paris.

Les candidats ayant des questions peuvent contacter l'équipe d'instruction de l'appel à projets par mail : PLVP@paris.fr.

Une foire aux questions sera publiée sur le site internet de la Ville à l'adresse [Appel à projets « Parcours linguistiques à visée - Ville de Paris](#) après la réunion d'information du 18 décembre 2025.

En cas de difficulté dans l'usage de la plateforme Paris Asso, vous pouvez utiliser le formulaire de contact de Paris Asso / Subventions ou contacter l'une des 15 Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de la Ville de Paris pour prendre un rendez-vous et vous faire accompagner dans le dépôt de votre demande ou bénéficier de leurs autres services. Les coordonnées des MVAC se trouvent sur paris.fr : [Maisons de la Vie Associative et Citoyenne - Ville de Paris](#).

Le Carrefour des Associations Parisiennes, au 181 avenue Daumesnil, propose également un accueil et un accompagnement pour les associations et les porteurs de projets associatifs ainsi que des formations gratuites autour de sujets comme la connaissance des partenaires institutionnels et la gestion financière et comptable.

Annexe : Guide de dépôt d'une demande de subvention PLVP

Tout demandeur doit, préalablement au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets, **disposer d'un compte Paris Asso** ([Associations : SIMPA devient Paris Asso ! - Ville de Paris](https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919)).

Si ce n'est pas déjà le cas, il est recommandé de créer votre compte dès maintenant (et au plus tard 72h avant la date butoir de l'appel à projets).

Plus d'informations sur Paris Asso : <https://www.paris.fr/pages/services-numeriques-paris-asso-6919>

1) Déposer une demande de subvention

Ce process s'adresse aux structures ayant déjà un compte Paris Asso fonctionnel.

Commencer sa demande

Sur Paris Asso, cliquez sur « Paris Subventions - Déposer ou suivre mes demandes » :

The screenshot shows the Paris Asso website interface. At the top, there is a navigation bar with the Paris Asso logo, links for 'LES SERVICES', 'FLASH INFOS', 'LE PORTAIL', and a user profile icon. Below this, a section titled 'Mon association / organisme' is shown, with a sub-section for 'PARIS JEAN BOUIN'. This section includes a 'AJOUTER UNE ASSO' button and links for 'MON ASSO', 'DOCUMENTS', and 'UTILISATEURS'. A red arrow points from the text 'Et j'utilise les services Paris Asso' to a row of five service cards. The cards are: 'Paris Subventions' (with 'DÉPOSER OU SUIVRE MES DEMANDES'), 'SPORTS' (with 'FAIRE UNE DEMANDE DE CRÉNEAU SPORTIF'), 'AGIR' (with 'JE CHERCHE DES BÉNÉVOLES'), 'Simpa Subventions' (with 'FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION'), and 'Affichage numérique' (with 'DEMANDER LA DIFFUSION D'UNE AFFICHE').

La page « dépôt et suivi de demandes de subvention » s'affiche, Cliquez sur « Répondre à un appel à projet ou déposer une demande pour un dispositif spécifique »

us souhaitez :



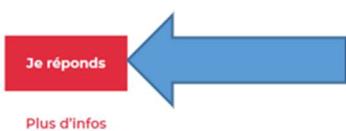
Reprendre une demande en cours de rédaction
ou suivre vos demandes



Répondre à un appel à projets ou déposer une
demande pour un dispositif spécifique



Aller en bas de page pour visualiser l'ensemble des Appels à projets en cours, choisir « Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle », cliquer sur « je réponds »



Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter.

Sinon, vous pouvez cliquer sur « Répondre à l'appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle ».

Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de [Paris Asso](#)

Identité de l'association

Nom : JEAN BOUIN
Siret : 78466290000025
Site Web : www.assocjeanbouin.fr
Numéro SIRET : 78466290000025
Numéro RNA : W753004361
Adresse du siège : 5 de la Porte Molitor
Code Postal : 75016

Statut : Société Publique : non

Correspondance MODIFIÉE

Adresse : 5 avenue de la Porte Molitor
Code Postal : 75016
Téléphone : 0148132148
Courriel : correspondance@assocjeanbouin.fr

Responsable légal

Nom : Rock
Prénom : Jean
Fonction : Responsable légal de l'association
Téléphone : 0148132148
Courriel : rockjr7@yopmail.fr

Vos coordonnées individuelles

Nom : Bernat
Prénom : Mathias
Fonction : Membre de la direction collégiale
Téléphone : 0101010101
Courriel : mathias.bernat@paris.fr

Autres caractéristiques

Nombre de bénévoles : 0
Nombre de salariés : 20 à 49 salariés
Nombre d'adhérents : 0

Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par soucis de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire National des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de Paris.

- Liste des dirigeants : Enregistrée le 24/05/2022
- Statuts : Enregistrée le 04/03/2019

Si la personne qui envoie la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir



[Abandonner](#)

[Démarrer](#)

Un rappel de vos informations administratives est proposé, veuillez vérifier que les informations sont bien à jour, sinon, vous pouvez les modifier en revenant à la page d'accueil Paris Asso.

① Type de subvention demandée

Votre demande vise-t-elle à financer : *

- Le fonctionnement annuel de votre structure
 Un projet ou une action en particulier
 Un ou plusieurs investissements

En fonction du type de demande, des informations et documents spécifiques vous seront demandés. Les subventions d'investissement financent les biens durables (par exemple : achat de gros matériel) et les travaux qui constituent le patrimoine de l'association. Pour ce dernier type de demande des détails doivent être fournis.

Intitulé *

producc

L'intitulé de votre demande doit permettre d'identifier facilement son objet



Aide

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter

Passer à l'étape suivante

Cookies

Formulaire de demande à remplir :

La première partie du formulaire concerne votre structure (association). Elle sera à remplir une seule fois en cas de dépôt de plusieurs projets.

② Information sur votre structure

i Attention, les informations enregistrées dans cette partie devront prendre en compte pour toutes vos demandes en cours.

Relations avec d'autres structures

Si votre structure est affiliée à un réseau, une union ou une fédération, indiquez son nom et contact (ne pas utiliser de signe)

N

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'employés actifs *

0

Nombre de volontaires *

0

Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique *

0

Nombre de salariés en équivalent temps plein travailé (ETPT)

10

Reçois d'aide ?

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter

Passer à l'étape suivante

3 Informations Financières

Attention, les informations enregistrées dans cette partie seront prises en compte pour toutes vos demandes en cours.

La date de clôture des comptes est-elle le 31 décembre ? *

Oui Non

L'association a-t-elle perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions Financières, ou en numéraire et en nature) sur les trois derniers exercices comptables (dont l'exercice comptable en cours) supérieur à 500 000 € ? *

Oui Non

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? *

Oui Non

Budget prévisionnel de la Structure

Budget prévisionnel de la Structure 2024 *

| | 2024 |
|--------------------------------|-------|
| CHARGES GLOBALES | 2 000 |
| PRODUITS GLOBAUX | 1 300 |
| DONT SUBVENTION VILLE DE PARIS | 500 |

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau

1 GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI OU SÉLECTIONNER

Je ne peux pas fournir le document.

Modèle de budget prévisionnel

Si vous ne disposez pas d'un budget prévisionnel rempli sur le modèle du compte de résultat et de la nomenclature du plan comptable des associations, merci d'utiliser ce modèle.

Présentez le budget de l'association dans ses grandes masses (produits et charges). Le budget prévisionnel complet **de la structure** doit être déposé ici.

Vous pouvez ensuite fournir les comptes des années précédentes ainsi que les rapports d'activité de ces mêmes années.

Comptes précédents validés

Complétez les informations pour les deux dernières années pour lesquelles les comptes ont été validés par votre assemblée générale. Il est obligatoire de fournir ces comptes 6 mois après leur date de clôture.

| | 2022 | 2020 |
|--|------|------|
| STRUCTURES NON CRÉÉES | ■ | ■ |
| CHARGES | | |
| DONT CHARGES DE PERSONNELS | | |
| PRODUITS | | |
| DONT AIDES PUBLIQUES | | |
| L'ASSOCIATION A PERÇU UN MONTANT TOTAL DE DONS OU D'AIDES PUBLIQUES, NUMÉRIQUE À VOS BONS ET | 12 | 12 |
| DETRES | | |
| CRÉANCES | | |
| TRESORERIE | | |

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau.

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande

[Quitter](#) [Passer à l'étape suivante](#)

Liste des pièces à fournir dans Paris Asso (documents du partenaire)

Les documents numérisés à fournir - en les déposant dans [l'espace Paris Asso de l'association](#) sont les suivants :

1. Si votre association a un numéro RNA (Répertoire National des Association), le Ministère de l'Intérieur transmettra à la Ville de Paris les informations sur votre association. Si vous ne voyez pas apparaître ces informations lors de votre inscription sur Paris Asso, fournir dans Paris Asso : la liste à jour des membres du CA, les statuts et le dernier récépissé fourni par la préfecture.
2. Le **rapport annuel d'activité 2024** validé en Assemblée Générale 2025
3. Le **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2025, complet et signé**, de validation des comptes de l'association pour l'année 2024, et de toute modification statutaire de l'association (bureau, statut, adresse...)
4. Le **relevé d'identité bancaire** ou postal original mentionnant l'adresse du siège social et le nom complet de l'association. L'adresse du siège social et le nom de l'association figurant sur le RIB et les statuts doivent impérativement correspondre aux informations mentionnées sur le récépissé de déclaration à la Préfecture.
5. Le **bilan, le compte de résultats et les annexes** des deux derniers exercices écoulés certifiés par le Président de l'association ou par un commissaire aux comptes si l'association a bénéficié de subventions publiques supérieures à 153.000€. Dans ce cas, joindre également le **rapport spécial du commissaire aux comptes** sur les conventions réglementées et les annexes.
6. Le **détail des subventions publiques** perçues lors des deux dernières années (montant de la subvention et nom du financeur public). Ce document sous forme de tableau est à établir par la structure ou par son cabinet comptable
7. Le budget prévisionnel global 2026 de l'association
8. Le règlement intérieur de votre structure (s'il en existe un)
9. Si vous disposer déjà des comptes financiers et/ou du rapport d'activité 2025, n'hésitez pas à les déposer. **Ces éléments seront exigibles au 01 juillet 2026**
10. Souscrire au Contrat d'Engagement Républicain sur la plateforme Paris Asso en cochant la case « Souscrire au Contrat d'Engagement Républicain », qui se trouve dans la partie « informations générales ». **Cette action est obligatoire pour valider le dépôt de votre demande**

Pour les autres personnes morales :

Les pièces à fournir sont essentiellement identiques à celles demandées aux associations (cf. supra). Remplacer les éléments concernant spécifiquement la déclaration des associations par les documents relatifs aux entreprises :

1. Statuts de la société et plaquette de présentation, site internet
2. Kbis de moins de trois mois pour les entreprises déjà créées
3. Liste des dirigeants actuels de la structure
4. Agrément ESUS le cas échéant
5. S'il est exigible, rapport du commissaire aux comptes (général et spécial)
6. Le détail des subventions publiques perçues lors des deux dernières années (montant de la subvention et nom du financeur public). Ce document sous forme de tableau est à établir par la structure ou par son cabinet comptable

Attention, les pièces propres à l'association (RIB, Procès-verbaux des AG, comptes, rapports d'activité...) sont à télécharger dans les « **documents du partenaire** » = dans la partie « **vos documents** », tandis que les **pièces relatives aux projets** (dossier de candidature, devis, bilan intermédiaire etc) sont à introduire dans les « **documents associés à la demande** ».

La deuxième partie du formulaire concerne votre projet

Les champs du formulaire de demande doivent reprendre de manière synthétique et claire les informations essentielles de votre projet. Les documents qui seront ajoutés dans cette partie concerteront le projet qui fait l'objet de la demande.

5 Objet de la demande

Descriptif de la demande

Les éléments renseignés dans les champs ci-dessous composeront une fiche de présentation synthétique du projet qui sera présentée aux élus. Vous pouvez si vous le souhaitez joindre un document de présentation complémentaire.

Objectifs * 800 caractères maximum

Présenter les objectifs fixés pour votre action en les rattachant au contexte dans lequel elle s'inscrit et aux besoins auxquels elle répond.

Description * 2000 caractères maximum

Décrire les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis.

Bénéficiaires * 800 caractères maximum

Indiquer le nombre de personnes bénéficiaires par type de publics (caractéristiques sociales, âge, genre, résidence etc).

Date de début * **Date de fin ***

Indiquer les dates de réalisation de l'action.

Indicateurs d'évaluation du projet * 1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'appréhender si les objectifs fixés ont été atteints ou non.

 **Aide**

 **Enregistrer**

Indicateurs d'évaluation du projet *

1000 caractères maximum

Les indicateurs et méthodes d'évaluation prévus doivent permettre d'établir le bilan de votre action et d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints ou non.

Document de présentation complémentaire
5 fichiers au plus. Formats autorisés (.pdf,.doc,.docx,.xls,.xlsx), d'un poids maximal de 10 Mo

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER



Téléchargez ici les documents liés à votre projet:

1/ Le **dossier de candidature complété, en format word ou pdf non scanné** (la version Word est à demander par mail à PLVP@paris.fr).

2/ Si un projet a bénéficié d'une subvention au titre de l'appel à projets PLVP précédent et que l'action est encore en cours ou terminée depuis moins de 6 mois: joindre **un bilan intermédiaire sur papier libre**. Il précisera notamment les modalités de sourcing mises en œuvre, les profils des bénéficiaires entrés en formation, l'état d'avancement de l'action, les partenariats mis en place, les ajustements envisagés le cas échéant.

3/ **Si le projet est porté par plusieurs associations ou structures (consortium)** : la structure chef de file remplit la demande de subvention et dépose une **fiche descriptive** des autres structures (précisant leur statut, leur composition, leurs coordonnées et leurs activités), ainsi qu'une **convention de partenariat** précisant notamment le rôle de chacun dans le projet et les conditions de versement de la subvention

4/ En cas de demande de subvention d'investissement : joindre le(s) **devis** correspondant(s) et si nécessaire un accord du bailleur

5/ Facultatif: tout autre document permettant la bonne compréhension du projet, tel qu'un programme pédagogique détaillé (vous pouvez utiliser le modèle proposé à la fin du dossier de candidature)

6 Pièces complémentaires



En fonction de la thématique concernée par votre demande ou de l'appel à projets auquel vous répondez, vous devez fournir des pièces complémentaires spécifiques. [Voir la liste des appels à projets.](#)

Sélectionner les documents que vous devez ajouter

- Dossier COSA (CERFA)
- Agrément ESUS
- Dossier de candidature à appel à projets
- Devis investissement
- Licence d'entrepreneur du spectacle
- Fiche technique sports de proximité
- BP établissement petite enfance
- Dotations amortissements petite enfance
- Bilan intermédiaire action n-1
- Formulaire Jeunesse
- Agréments Vacances Adaptées
- Attestations de co-construction TAP
- Convention de partenariat
- Fiche descriptive du(des) partenaire(s)

Localisation de l'action

Votre action concerne *

- Tout Paris
- Un ou des arrondissement(s) en particulier

Moyens matériels et humains :

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites *

800 caractères maximum

Décrivez les moyens qui seront mobilisés pour réaliser les actions décrites, en mettant en avant les atouts de votre structure (encrage et reconnaissance dans le territoire, expériences précédentes des bénévoles et/ou salariés etc). Cette présentation doit être cohérente avec le budget du projet. Longueur recommandée : 150 mots environ.

| | Nombre de bénévoles | Nombre en équipes |
|------------------------------------|---------------------|-------------------|
| Salarié | | |
| Dont en CDI | | |
| Dont en CDD | | |
| Dont emplois aidés | | |
| Volontaires (services civiques...) | | |

Remplir chaque case du tableau. Si vous n'êtes pas concerné, mettre un zéro. Et si vous faites en ligne pour la règle de calcul des Equivalents Temps Pleins Travailés.

Budget prévisionnel du projet

| | MONTANT (EN EUROS)* |
|---|---------------------|
| TOTAL DU PROJET | |
| CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE AUTRE PROJET | |
| SUBVENTION DEMANDEE À LA VILLE DE PARIS | |

Qu'est-ce qu'une contribution volontaire en nature ▼

La Subvention sollicitée de €, objet de la présente demande représente 0% du total du budget du projet

Budget prévisionnel à remplir et à déposer ci-dessous Import

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

Budget prévisionnel du projet*
(fichier au plus format autorisé (.pdf), d'un poids maximal de 10 Mo)

Je ne peux pas fournir le document

* Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.

Quitter
Passer à l'étape suivante

Présentez le budget de l'action dans les grandes masses (Produits / Charges). En cas de demande de subvention en fonctionnement + en investissement : indiquez seulement le montant de la demande en fonctionnement à cet endroit

Téléchargez ici la partie BUDGETS ET COFINANCEMENTS PREVUS de votre dossier de candidature

7 Contact, RIB et attestation

Contacts pour le suivi de la demande

Informations relatives au destinataire de la demande

Nom: **PIERRE**
 Prénom: **PIERRE**
 Fonction: **Membre de la direction collégiale**
 Téléphone: **01010101**
 Courriel: **PIERRE@PIERRE.COM**
 Meilleure façon de me joindre: **Téléphone**

Relevé d'identité bancaire

Le relevé d'identité bancaire est délivré à l'établissement membre de la personne morale, sous forme de document visuel et à l'adresse: **PIRÉ 101, 101, 101, 101**

PIRÉ

Code de sécurité bancaire: **123456**

Attestation et envoi

Je déclare que je détiens l'ensemble des documents suivants: **PIRÉ 101, 101, 101, 101**

Oui Non

Vous êtes consensuellement à l'égard de l'assurance, votre nom doit être indiqué à la fin de l'attestation.

J'atteste que l'assurance n'a pas eu de changement significatif. Pour les autres, cliquez ici.

Je déclare :

- que je détiens et je possède tous les documents, renseignements, tableaux et toutes les déclarations et preuves nécessaires;
- que tout renseignement ou information à présent fournie, notamment l'ensemble des documents de l'assurance, démontre l'exactitude et la sincérité;
- que cette déclaration, si elle est exacte, sera rendue au compte bancaire de l'assurance.

* Champs obligatoires en souligné et en gras pour fonctionner correctement.

Veuillez vous assurer de la validité des informations transmises. Le RIB doit correspondre à l'adresse du siège social et au numéro de SIRET actuel.

Une synthèse de la demande vous est ensuite présentée et vous permet de voir si vous devez compléter la demande. Si elle n'est pas complète, vous ne pourrez pas l'envoyer. Elle sera conservée en « brouillon ».

Validation finale de votre demande

Pour reprendre et finaliser une demande, ouvrez la page 'Suivre mes demandes'

Un accusé de réception vous sera envoyé. Par la suite, vous pourrez suivre l'instruction dans la rubrique « **Suivre mes demandes** ». Si l'administration vous demande de modifier des informations ou de télécharger des documents manquants, il conviendra d'ajouter tout document éventuel sans pour autant déposer une nouvelle demande.

Quelques points de vigilances :

- **Dans tous les cas :** vous devez remplir tous les champs du formulaire de demande et joindre tous les documents demandés
 - **Pensez à soigner la présentation de votre action** car c'est à partir de ces éléments qu'une fiche de présentation de votre projet est réalisée pour les élu(e)s
 - **Pour les projets financés au titre d'un appel à projets PLVP précédent et terminés depuis 6 mois ou plus : le bilan SPHINX et le compte-rendu financier** (Cerfa n°15059-02) de l'action sont à déposer sur Paris Asso dans le dossier de demande de subvention correspondant. Pour cela, vous devez aller dans « Suivre mes demandes », sélectionner l'action concernée et cliquer sur « Ouvrir et justifier ».